

Le Locle, le 22 mars 2017

A Mesdames et Messieurs
Les membres du Conseil général
2400 **Le Locle**

Mesdames, Messieurs,

En prévision de la séance du Conseil général du 29 mars 2017, nous vous prions de bien vouloir compléter l'ordre du jour comme suit :

6. INTERPELLATIONS

17-602 de Mme Isabelle Peruccio Sandoz et consorts (Les Verts) : Où en est la rénovation du bâtiment Grande-Rue 1 ?

A l'unanimité, par 26 voix en septembre 2013, le Conseil général du Locle avait accepté avec enthousiasme un prêt sans intérêt de 500'000.- francs à la coopérative « Savoir-faire Le Locle » pour la rénovation du bâtiment historique Grande-Rue 1 (ancienne auberge de la Fleur-de-Lys). Nous avons été convaincus par les explications du Conseil communal lors de la présentation de ce rapport, qui nous précisait que le montage financier consistait en apports de fonds propres, mais aussi de fonds étrangers, dont l'octroi d'un prêt sans intérêt de la Confédération à hauteur de 500'000.- francs et d'un prêt cantonal à hauteur également de 500'000.- francs pour une durée de 20 ans. Dans son rapport du 21 août, le Conseil communal nous annonçait en page 5 que la durée du chantier était prévue sur une période d'une année et demie. Trois ans et demi ont passé depuis lors, sans que le bâtiment soit rénové. Le chantier commence puis s'arrête de nombreux mois ? Le Conseil communal peut-il nous donner des explications au sujet de ces arrêts prolongés et peut-il nous rassurer quant à l'achèvement un jour de cet hôtel? Dans la foulée, le Conseil communal peut-il nous éclairer sur cette autre question : dans ses explications lors de la présentation de ce rapport au Conseil général, le Conseil communal avait indiqué, à propos des places de parc qui devraient être prévues pour les clients du futur hôtel de la Fleur-de-Lys, qu'il était en train de consolider une étude avec différentes propositions par rapport à la mise en place de véhicules électriques rechargés par le solaire qui seraient mis à disposition de l'ensemble des commerçants de la ville du Locle ainsi que des établissements publics de type hôtelier. Qu'en est-il aujourd'hui de cette étude ?

9. MOTIONS

17-903 de Mme Isabelle Peruccio Sandoz et consorts (Les Verts): Un guide pour le patrimoine loclois

Connaissez-vous le guide « Bon pied Bon œil », qui répertorie des objets du patrimoine chaux-de-fonnier ? Edité en 1994, un nouvel ouvrage de 340 pages a été édité en 2013, réalisé sous la direction de Jean-Daniel Jeanneret, avec des textes de Marikit Taylor et des photos et un travail de graphisme d'Aline Henchoz. Cet ouvrage, assez exceptionnel, propose au lecteur 262 objets immobiliers, illustrés par 370 photos actuelles et 30 images d'archives, qu'il s'agisse de plans ou de peintures. Les trésors à découvrir au travers de ces pages sont regroupés en huit catégories distinguées par des couleurs. Parmi celles-ci se trouvent par exemple les musées, les lieux relatifs à l'histoire générale de la ville, ceux qui concernent plus spécifiquement l'horlogerie, la Belle Epoque, l'Art Nouveau ou Le Corbusier. De format carré, assez petit pour être pris avec soi dans un sac, ce guide de 340 pages possède un plan détachable pour orienter ses promenades dans les rues et découvrir de la sorte le patrimoine de la métropole horlogère. Il a été imprimé à 1'500 exemplaires, au Locle, par Gasser Médias, et est vendu au prix de 25.- francs. Les Verts seraient favorables à ce qu'une étude soit réalisée par le Conseil communal pour la réalisation d'un tel ouvrage en ville du Locle. Nous ne connaissons pas le prix final du guide réalisé par La Chaux-de-Fonds. Mais il nous semble qu'il vaudrait la peine d'en réaliser un semblable pour notre ville, sachant que nous avons également des objets de grande importance (ce qui nous vaut la reconnaissance en tant que patrimoine mondial de l'urbanisme horloger de l'UNESCO), qu'il vaut la peine de valoriser, et d'indiquer, ce qui n'est de loin pas toujours le cas à l'heure actuelle.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Le chancelier,
P. Martinelli